
DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD POUR L'ANNÉE 2025

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le 29 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	17	18 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX, Christian BRUNIER, Philippe BODET, Serge AUGER (a reçu pouvoir de Paul LEBOT), Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEAIS, Jacky BRILLOUET, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Valérie RIVE, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Steve GABET (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Evelyne BAUDOIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Chantal DARNEL (excusée), Emmanuel JOBIN, Serge MOUEIX (excusé), Fabienne POUYADOU (excusée), Georges TOURENC (excusé).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le :	
Convocation envoyée le : 19 février 2025		N° : 017-200043479-20250227-2025_02_05-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 06.03.25	

DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD POUR L'ANNEE 2025

Monsieur Jean GORIOUX, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CIAS met en œuvre une partie de la politique d'action sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud.

C'est un établissement public autonome mais étroitement lié à la Communauté de Communes. A ce titre, le CIAS développe les actions sociales que la Communauté de Communes a choisi de lui confier (aides financières au public en difficulté, aide alimentaire, logement temporaire, coordination des acteurs locaux et prévention, analyse des besoins sociaux, etc.).

Vu l'adoption du budget prévisionnel 2025,

Vu le peu d'activités du CIAS susceptibles de générer des recettes,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose de demander à la Communauté de Communes une participation de **467 000 €** pour assurer l'équilibre budgétaire 2025, pour un budget de fonctionnement de **622 652,49 €**.

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président** demande au Conseil d'Administration de se présenter sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- autorise le Président à déposer une demande de subvention à la Communauté de Communes Aunis Sud, pour un montant de **467 000 €**.
- autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 27 février 2025

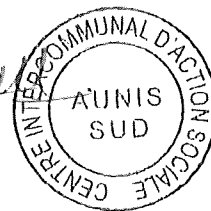
Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.